



Pour vous, avec vous. Ensemble

# Unité Vie Associative

## Points de repère 2016

Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



VILLE DE  
GENÈVE



# SOMMAIRE

<b>Editorial</b>	<b>3</b>
<b>Subventions du Département</b>	<b>5</b>
Contexte	5
Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public	5
Subventions d'intérêt public octroyées à des organismes poursuivant un but d'intérêt général	6
<b>Unité Vie Associative</b>	<b>7</b>
Historique	7
Mesures d'accompagnement et de soutien	8
Relations avec l'extérieur	8
<b>Subventions allouées en 2016</b>	<b>9</b>
Répartition des associations par champs d'actions	10
<b>Points forts en 2016</b>	<b>12</b>
Politique de l'enfance	12
Politique de la jeunesse	13
Politique de la vieillesse	13
« Projets à la pelle »	13
Formation	14
Et encore	14
<b>Perspectives</b>	<b>15</b>
<b>Annexe : subventions par champs d'action</b>	<b>16</b>



# EDITORIAL

L'Unité Vie Associative (UVA) fête cette année ses cinq ans. Créée à ma demande en 2012 pour améliorer la gestion des subventions accordées aux associations par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, elle a, depuis, fait la preuve de son efficacité. Elle a centralisé et simplifié les processus de subventionnement. Elle a mis en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux associations. Elle a également collaboré à l'élaboration de différents projets pilotes. De manière globale, la création de l'UVA a permis de renforcer le partenariat avec le secteur associatif.

En 2016, l'UVA a géré des subventions monétaires (nominatives et ponctuelles) et non monétaires d'un montant total de 11 millions de francs. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques développées par mon Département, à savoir l'insertion et l'inclusion sociales, l'enfance, la jeunesse et le vieillissement de la population. En 2016, l'Unité Vie Associative a soutenu 129 associations par le biais de subventions nominatives monétaires et non monétaires, et 250 dossiers au moyen de subventions ponctuelles.

Par souci de cohérence, le subventionnement de plusieurs associations a été transféré au Département des finances et du logement. Ainsi, toutes les associations ayant un lien avec la politique «Egalité-Diversité» sont suivies par le Service Agenda 21-Ville durable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En revanche, les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle des jeunes relèvent maintenant de l'UVA.

Parmi les points forts de 2016, je tiens à mentionner le développement de deux projets pilotes dans le cadre du Plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant, ainsi qu'une nouvelle édition de «Projets à la pelle», un concept qui fait son chemin et démontre la capacité du réseau associatif à s'adapter aux besoins de la société. Dans un contexte où les associations sont appelées à se professionnaliser davantage, je signale aussi le partenariat prometteur mis en place avec *Booster Bridge*, un pôle d'expertise en coaching et formation en management. Au vu des incertitudes qui pèsent sur les finances de la Ville, j'invite les associations à trouver des solutions innovantes pour maintenir et développer leurs activités, et donc à rassembler leurs forces, à mutualiser leurs ressources et à créer des partenariats inter-associatifs et des alliances avec des partenaires privés.

Dans un monde marqué par le creusement des inégalités, l'action conjointe des pouvoirs publics et des associations est plus que jamais nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins qui émergent. En facilitant le travail des associations, l'UVA joue un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale à Genève.

**Esther Alder**  
Conseillère administrative





# SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT

## Contexte

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité œuvre à renforcer la solidarité sociale et à améliorer le bien-être de la population à travers les six services qui le composent. Ses activités accompagnent chaque habitant-e tout au long de son existence, de la petite enfance à la fin de la vie.

Cette mission se décline plus précisément autour des priorités suivantes :

- le développement d'une politique de la petite enfance, en mettant à disposition des familles un accueil de qualité et diversifié, par le biais d'associations subventionnées ;
- la mise en place d'infrastructures scolaires et parascolaires pour l'enseignement primaire, l'organisation d'activités para et périscolaires et le développement des places de jeux ;
- la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse basée sur la prévention et l'insertion, par le soutien à des activités socio-éducatives et socio-culturelles ;
- le développement d'une action sociale de proximité dans les quartiers, ainsi que le soutien aux personnes en difficulté, notamment les personnes âgées.

Une cinquième priorité qui incombe au Département, découle du droit fédéral. Il s'agit d'assurer l'administration de l'état civil et la prise en charge des obsèques et la gestion des cimetières et des installations funéraires. En parallèle, une attention particulière est portée à l'accompagnement des familles traversant l'épreuve du deuil.

Fort de six services et d'un réseau de partenaires associatifs et institutionnels très dense, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité offre des prestations à toutes les catégories de population : les enfants, les familles, les jeunes, les personnes nouvellement installées dans la Cité, les aîné-e-s, mais aussi les personnes en situation de précarité.

Par un soutien à la vie associative, le Département apporte son appui à des activités socio-éducatives et socio-culturelles toujours plus nombreuses et attractives.

Les subventions accordées aux différents organismes poursuivent des objectifs de service public, aussi bien que d'intérêt public.

## Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public

La notion de service public désigne deux éléments distincts : une mission, qui se traduit en activités d'intérêt général, le plus souvent prévues par la loi, et un mode d'organisation consistant, de manière directe, à faire prendre en charge ces activités par l'administration municipale et, de manière indirecte, par des organismes privés (associations ou fondations) placés sous le contrôle de ceux-ci.

Dans ce dernier cas de figure, les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public sont gérées par les différents services du Département et versées à des entités privées, associations ou fondations.

Le régime juridique du service public est organisé autour de trois grands principes. Le premier est celui de la **continuité**, qui exige qu'une prestation soit assurée régulièrement, sans retard dans le temps, sans discontinuité gênante ou pénalisante pour l'usagère et l'utilisateur.

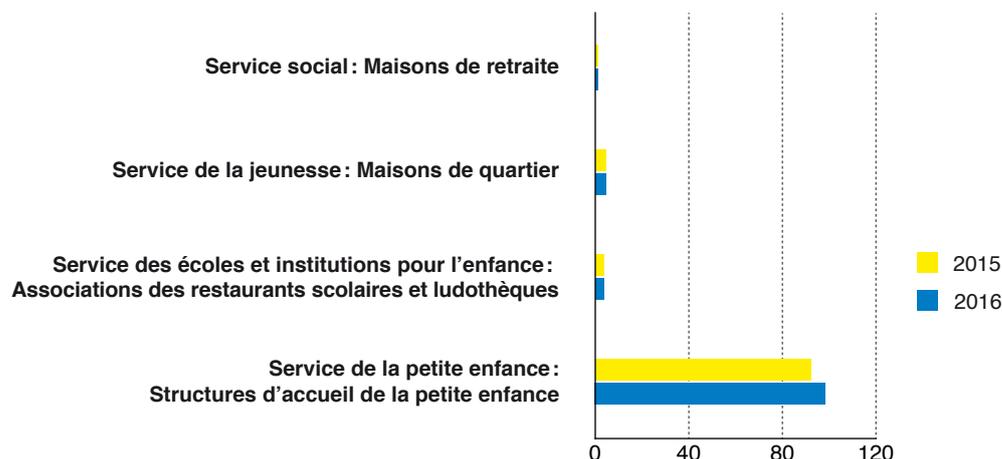
Le deuxième principe est celui de l'**égalité**, qui interdit la discrimination entre les usagères et usagers, tant vis-à-vis des prestations que des charges. Des situations identiques doivent être traitées de la même manière.

Le dernier principe de fonctionnement du service public est celui de l'**adaptabilité** à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général.

Le graphique ci-après présente la répartition des subventions, monétaires et non monétaires, octroyées à différentes associations par l'ensemble des services du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.



### Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public (en millions de CHF)



Chaque service mobilise plusieurs partenaires afin de mener à bien sa mission. Les actions de service public découlent souvent de lois cantonales, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et des loisirs, ou encore de l'animation socio-culturelle.

Le montant total des contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public s'est élevé à CHF 113'748'416 en 2015 et à 118'493'138 en 2016.

Les listes détaillées des institutions subventionnées sont disponibles dans les brochures des comptes de chaque année.

### Subventions d'intérêt public octroyées à des organismes poursuivant un but d'intérêt général

L'intérêt général désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser une population considérée dans son ensemble.

L'intérêt public concerne la mise en œuvre de l'intérêt général à travers un cadre juridique donné, dans le cas présent, le Règlement régissant les conditions d'octroi d'une subvention monétaire en Ville de Genève (LC 21195).

L'entité gestionnaire des subventions d'intérêt public au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité est l'Unité Vie Associative (UVA).

Ce rapport présente en détails le fonctionnement de l'UVA, ainsi que ses missions et les subventions d'intérêt général gérées par elle.

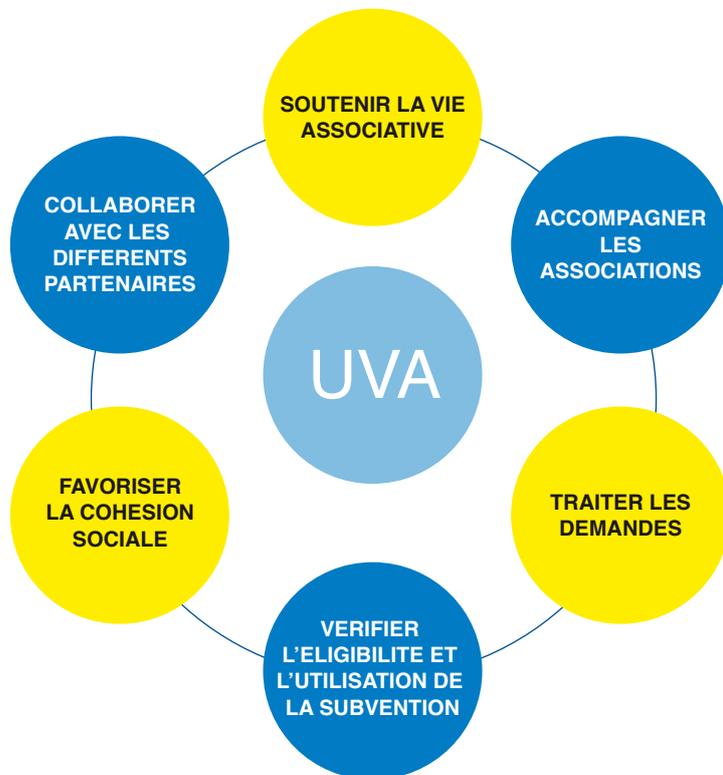
# UNITÉ VIE ASSOCIATIVE

## Historique

Créée par Esther Alder à son arrivée à la tête du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et intégrée à la direction du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Unité Vie Associative gère les subventions accordées à des organismes à but non lucratif afin d'assurer ou de faciliter la réalisation de tâches d'intérêt public qu'ils ont librement décidé d'assumer. Elle soutient leur travail en leur proposant un point d'entrée unique au sein du Département, pour améliorer le suivi et la transparence, l'égalité de traitement et la bonne gouvernance en matière de subventionnement. L'équipe de l'UVA est composée de 3 personnes (2 ETP) et un stagiaire en maturité spécialisée à 100% durant 10 mois. Elle assure la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'Unité.

L'UVA apporte un soutien aux associations dans leurs démarches administratives, reçoit les projets et les analyse. Elle assure un traitement complet de la demande, jusqu'au contrôle de l'utilisation de la subvention.

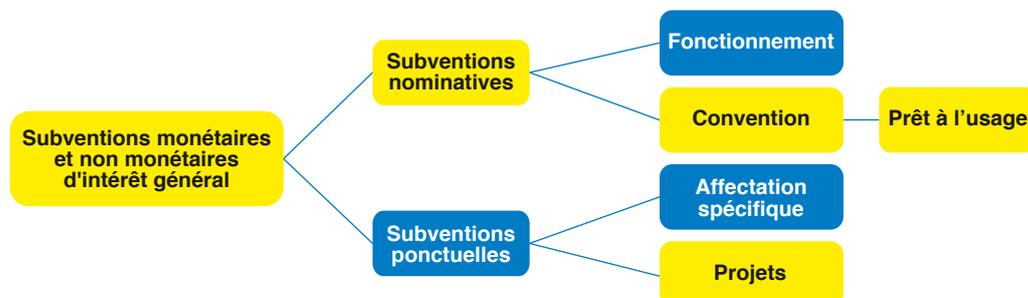
L'UVA gère des subventions monétaires et non monétaires pour un montant de 11 millions de francs. Ce montant représente 11% des subventions octroyées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.



Missions de l'Unité Vie Associative



## Différents types de subventions gérées par l'Unité Vie Associative



Les subventions de soutien au fonctionnement sont inscrites au budget de la Ville de Genève. Elles sont dites nominatives, en ce sens que l'organisme est cité nommément au budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Ces subventions permettent d'asseoir le partenariat entre l'organisme et la Ville lorsque les prestations de l'association complètent l'action de l'administration municipale. Elles peuvent être monétaires ou non monétaires.

Les subventions monétaires ponctuelles permettent de financer différents types de projets allant de l'animation au sein des quartiers, qui concernent l'ensemble de la population, à des projets plus spécifiques d'activités para et périscolaires pour les enfants. La diversité des projets soutenus démontre la richesse et la créativité du tissu associatif genevois.

Ces projets sont de nature spécifique et ont une durée limitée dans le temps.

Il n'existe pas de droit acquis à l'octroi d'une subvention nominative ou ponctuelle.

Si la plupart des aides sont financières, de nombreux organismes œuvrant dans les champs de compétences du Département bénéficient d'une mise à disposition de locaux. Ces subventions, dites non-monétaires, font l'objet d'une convention de prêt à usage entre l'organisme concerné et la Ville de Genève. En effet, la recherche de locaux constitue incontestablement un véritable défi tant pour les associations que pour la Ville. L'option prise par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité est la mutualisation des espaces mis à disposition.

## Mesures d'accompagnement et de soutien

Parallèlement à l'octroi de subventions, l'UVA développe et propose une série de mesures d'accompagnement pour les associations. Ces propositions peuvent être de différentes natures. Un soutien financier peut, par exemple, être alloué aux permanents ou aux bénévoles, afin de se former ou de se professionnaliser.

Ainsi, des sessions de formation peuvent être organisées pour permettre l'établissement d'un niveau de connaissances communes aux associations sur différentes thématiques.

De plus, des rencontres entre associations peuvent être proposées ou organisées, afin de faciliter les synergies entre elles.

Une permanence est assurée par l'équipe de l'UVA, ce qui permet une grande réactivité en termes d'information, mais également de traitement des demandes.

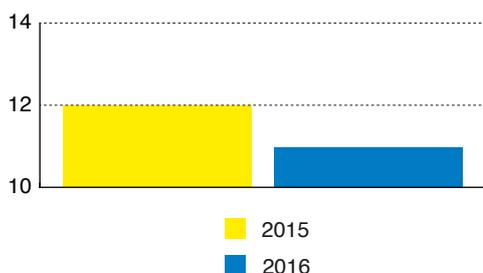
## Relations avec l'extérieur

L'UVA est une interlocutrice privilégiée au sein du Département. Elle est en lien constant avec d'autres entités publiques, mais également privées. Elle collabore régulièrement avec les différents services municipaux.

En effet, afin de permettre une action adéquate, éthique et durable, il est essentiel de collaborer et de travailler en réseau. Dans ce sens, les services de l'Etat et les autres départements municipaux, constituent un véritable réseau de partenaires de l'Unité Vie Associative. Ces contacts réguliers permettent une action cohérente et concertée des acteurs publics face au tissu associatif.

# SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2016

## Subventions d'intérêt public octroyées à des organismes privés poursuivant un intérêt général (en millions de CHF)



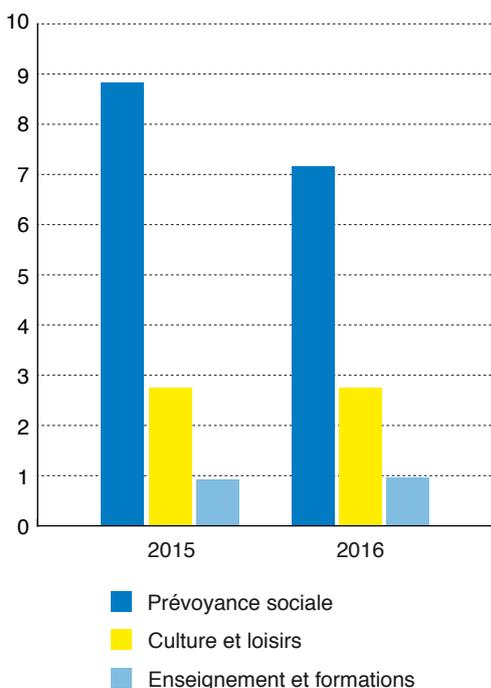
Le montant total des subventions octroyées à des organismes privés poursuivant un but d'intérêt général s'élevait à CHF 12'175'218 en 2015 et à CHF 10'759'138 en 2016.

Afin d'assurer une cohérence dans le traitement des subventions au sein de la Ville de Genève, plusieurs entités ont été transférées au Département des finances et du logement, et plus particulièrement au Service de l'Agenda 21 – Ville durable. En effet, toutes les associations ayant une mission liée directement à la politique « Egalité – Diversité » sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, suivies par le Service de l'Agenda 21 – Ville durable. Par ailleurs, et pour les mêmes raisons, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelles des jeunes sont maintenant suivies par l'UVA. Les associations concernées par ces différents transferts relevaient de la politique publique « Prévoyance sociale ».

Voici une brève présentation de l'engagement du Département de la cohésion sociale et de la solidarité en regard des politiques publiques conduites par la Ville de Genève.

Les actions soutenues par le subventionnement de l'Unité Vie Associative sont menées dans trois politiques publiques prioritaires comme le traduit le graphique ci-dessous.

## Subventions par politiques publiques (en millions de CHF)



Une politique publique est un concept qui désigne les « interventions d'une autorité investie de la puissance publique et d'une légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire ».

Le subventionnement et les actions de l'Unité Vie Associative dans les différents domaines spécifiques intitulés « champs d'actions » sont présentés ici.

Chaque champ d'actions recouvre plusieurs politiques publiques. En effet, ce référentiel prend en compte le public cible, ainsi que le cœur de mission des associations. Cette catégorisation offre une vision d'ensemble du subventionnement de l'Unité Vie Associative.

Cette clarification permet également de présenter une politique de subventionnement transparente, en adéquation avec les missions et les objectifs du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.



## Répartition des associations par champs d'actions

Les organismes à but non lucratif œuvrent en complémentarité avec la Municipalité. La répartition présentée illustre la place et le rôle essentiels de ces institutions partenaires.

### **Insertion sociale**

L'insertion sociale désigne les interventions menées aux moyens de différents dispositifs auprès d'individus, de groupes isolés ou marginalisés, afin de permettre des échanges avec la société.

L'engagement du Département en matière d'insertion sociale est essentiel. 25 associations reçoivent une subvention nominative monétaire pour un montant total de CHF 4'471'852. Outre l'aspect monétaire, 20 associations bénéficient d'un local mis à disposition par le Département pour un montant de CHF 1'348'995.

De plus, 30 projets favorisant l'insertion sociale ont été soutenus, pour un montant de CHF 215'990.

Au total, ce sont 75 organismes à but non-lucratifs qui bénéficient d'un soutien de CHF 6'036'837.

Ces associations peuvent travailler dans des domaines différents, avec des publics cibles spécifiques, ou encore proposer des formations aux adultes.

### **Inclusion sociale**

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que les citoyen-ne-s aient les moyens de participer en tant que membres reconnu-e-s, valorisé-e-s et respecté-e-s à la communauté.

Le Département soutient 9 organismes avec des subventions monétaires nominatives représentant un montant de CHF 863'300. 15 associations bénéficient de locaux mis à disposition pour un montant de CHF 439'627. 19 projets ont pu se concrétiser avec un montant global de CHF 142'746.

La valorisation du bénévolat, ainsi que le développement de la participation, sont des exemples emblématiques de ce champ d'actions.

### **Enfance**

Dans le cadre de « 2014, année de l'enfance », la Municipalité a mené une démarche d'évaluation et d'analyse de ses prestations, à laquelle tous les départements ont contribué. Ce travail a donné lieu à un rapport soulignant non seulement la qualité des prestations délivrées, mais aussi les points d'amélioration. A l'automne 2015, le Conseil administratif a validé un plan d'actions qui fixe un calendrier de réalisation de différents projets transversaux.

Les organismes soutenus par l'UVA complètent ces prestations municipales et participent à l'engagement du Département en faveur d'une politique de l'enfance et de la famille. 17 organismes bénéficient de subventions monétaires nominatives, celles-ci équivalent à CHF 635'600. Les locaux mis à disposition de 9 organismes leur permettent de déployer leurs activités. L'apport du Département se monte à CHF 311'372. 20 projets spécifiques ont également été soutenus pour un montant de CHF 398'864.

### **Jeunesse**

Le Département prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération. Les subventions accordées sont complémentaires à l'action municipale déployée par le Service de la jeunesse. CHF 786'900 ont été répartis entre 8 organismes qui développent des activités en faveur de la jeunesse. Parallèlement, des espaces sont mis à disposition de 10 associations, ce qui représente un montant total de CHF 563'758. Les jeunes sont porteurs d'idées et de projets. Au total 18 associations ont été soutenues par l'Unité Vie Associative pour un montant de CHF 110'992.

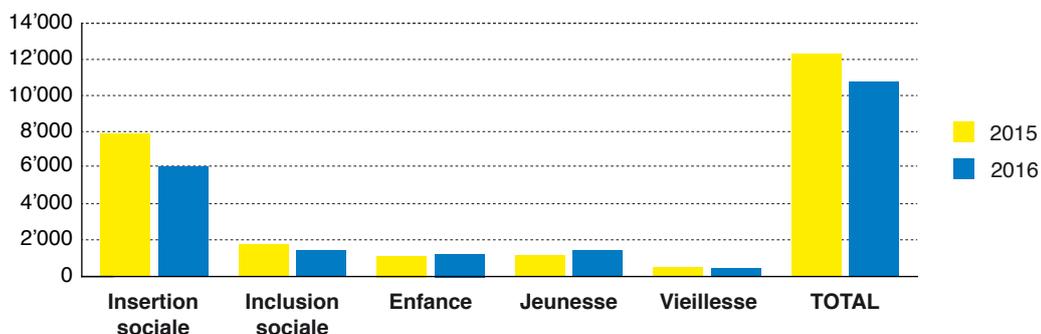
### **Vieillesse**

Les actions en faveur des aîné-e-s développées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité sont complétées par le subventionnement de plusieurs associations œuvrant avec et pour les aîné-e-s. En effet, toujours avec volonté d'une complémentarité, le Département engage un montant de CHF 334'900 annuel auprès de 13 associations recevant des subventions monétaires nominatives. 3 associations bénéficient de mise à disposition de locaux représentant un montant annuel de CHF 59'442. 13 projets ont été soutenus pour un montant total de CHF 74'800. Ceux-ci proposent des actions dans le domaine des loisirs, de l'information et de la formation.

### Subventions par champs d'actions (en milliers de CHF)

	Inscription sociale	Inclusion sociale	Enfance	Jeunesse	Vieillesse	TOTAL
Organismes subventionnés	25	9	17	8	13	72
Subventions monétaires nominatives (en milliers de CHF)	4'472	863	636	787	335	7'093
Organismes au bénéfice d'une mise à disposition	20	15	9	10	3	57
Subventions non monétaires (en milliers de CHF)	1'349	440	311	564	59	2'723
Projets soutenus	30	19	20	18	13	100
Subventions ponctuelles (en milliers de CHF)	216	142	399	111	75	943
<b>Montant total (en milliers de CHF)</b>	<b>6'037</b>	<b>1'445</b>	<b>1'346</b>	<b>1'462</b>	<b>469</b>	<b>10'759</b>

### Subventions par champs d'actions (en milliers de CHF)



Ce tableau présente la répartition des subventions par champs d'actions. Comme évoqué précédemment, plusieurs transferts ont eu lieu entre le Département des finances et du logement (Service de l'Agenda 21 – Ville

durable) et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (UVA), ce qui explique les écarts enregistrés.

# POINTS FORTS EN 2016



Durant cette année, l'Unité Vie Associative a collaboré à l'élaboration de différents projets pilotes.

## Politique de l'enfance

Dans le cadre de la politique de l'enfance, le Conseil administratif a pris plusieurs engagements en faveur de la promotion des droits de l'enfant, à savoir :

- le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des enfants dans la ville ;
- l'égalité qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants ;
- la participation de tous les enfants à la vie de la Cité, ce qui implique qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Chaque service de l'administration a été rencontré afin de lui donner la possibilité de s'exprimer sur la place de l'enfant dans ses missions quotidiennes. Un plan d'actions concrétise ces engagements par des actions. Voici deux projets pilotes qui mettent en œuvre certains objectifs du plan d'actions.

### Si petits si connectés

Dans le domaine de la communication, Action Innocence a développé dans le cadre d'un partenariat avec le Service de la petite enfance, des outils de prévention pour sensibiliser les parents au risque d'un usage abusif des écrans pour les moins de 4 ans. Une brochure, *Le dimanche de Louis*, ainsi qu'un petit Guide pour les parents, ont été distribués aux enfants qui fréquentent les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville. Ce projet se poursuivra avec la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> et d'un 3<sup>ème</sup> opus. En parallèle, l'ambition est de proposer des formations aux professionnelles de la petite enfance sur cet aspect.

## Animasciences

Ce projet, porté par le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande (MJSR), est hébergé dans la Maison de la créativité. L'objectif de cette cohabitation est de compléter les activités de la Maison et de proposer une offre globale et cohérente au jeune public et à leur famille.

Le MJSR développe des animations pour les enfants, en particulier durant les temps péri-scolaire.

L'ambition est de faire entrer les enfants dans une démarche scientifique en leur proposant :

- des découvertes de la chimie, biologie, physique, anthropologie, sociologie, psychologie, création, usage et critique des technologies ;
- des expériences extraordinaires ;
- des activités originales
  - observer
  - découvrir
  - se mettre dans la peau d'un chercheur
  - co-construire avec un expert
  - apprivoiser un instrument scientifique ;
- des questions que l'on se pose ;
- des valeurs et des émotions partagées.

Cette proposition complète les activités de la Maison tout en permettant un développement d'animations nouvelles, notamment pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.

## Politique de la jeunesse

### Lâche pas ta bouée

Cette activité est un projet de prévention des risques liés à la santé et à la qualité de vie, en cas de consommations d'alcool et de drogues. Porté par les associations de la Barje et de l'Association pour la Reconversion des Vernets (ARV) actives sur les rives du Rhône, ce dispositif de médiation par les pairs permet des actions concrètes visant la diminution des risques, liés en particulier à l'attrait de la baignade urbaine, mais également de la consommation de différentes substances, ou bien encore dans le cadre de l'usage illicite de l'espace public.

Des partenariats étroits se sont tissés avec les différents services municipaux et cantonaux impliqués.

Le bilan est très positif et l'ensemble des acteurs relèvent l'amélioration de la situation et la plus-value d'un dispositif de médiation par les pairs encadrés par des professionnels. Cette action saisonnière a permis aux équipes d'intervenant-e-s d'approcher plus de 2'700 personnes. Parmi celles-ci, 50% étaient âgées entre 15 et 25 ans. Ce constat renforce la pertinence et le bien-fondé d'une telle action.

## Politique de la vieillesse

En 2015, le Conseil administratif a adopté une politique de la vieillesse déclinée en 7 axes. Celle-ci concerne tous les âges et sa durabilité se construit, entre autres, sur la prise en compte de l'enjeu intergénérationnel.

Pour cette raison, la deuxième édition de « Projets à la pelle » a été consacrée à la thématique intergénérationnelle. Les lauréat-e-s ont été présenté-e-s dans le cadre du Festival Seniors qui a eu lieu du 29 septembre au 2 octobre 2016.

*Voyage au cœur d'un réseau social* est l'un des projets soutenus. Afin de réduire la fracture numérique, plusieurs partenaires associatifs ont développé des ateliers qui réunissent des adolescent-e-s et des seniors autour des nouvelles technologies.

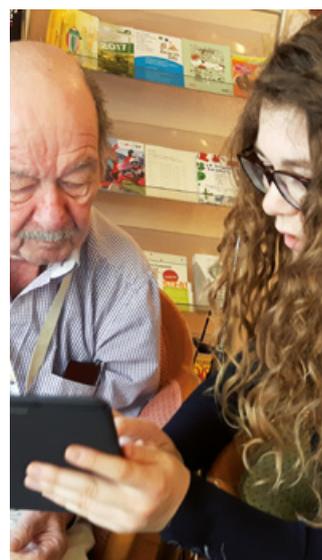
### « Projets à la pelle »

Concept imaginé et développé durant le deuxième semestre 2015, cet appel à projets avait pour objectif de valoriser l'engagement citoyen. Le budget permettant le financement des projets déposés dans ce contexte est compris dans les enveloppes de subventions ponctuelles. Les documents administratifs ont été adaptés pour améliorer leur lisibilité et leur accessibilité afin de permettre aux non-initié-e-s de déposer un projet. Il est essentiel de souligner que cet appel à projets reste soumis au Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21195).

Une commission d'attribution a été créée, composée de plusieurs services municipaux, ainsi que de la société civile, par l'intermédiaire d'une association faîtière, selon les thématiques définies. Cette commission évalue les projets et formule un préavis à la Magistrature.

Après trois éditions, il est aisé de constater que les appels à projets répondent à l'attente de simplification des démarches et permettent à de petites structures de bénéficier de subventions. De plus, la variété des projets déposés démontrent la capacité du réseau associatif à s'adapter aux besoins grandissants de la société. Il est essentiel pour l'UVA de permettre à des petites structures de quartiers de solliciter un soutien ponctuel du Département, développant une véritable action de proximité, ciblée et cohérente, entre l'ensemble des acteurs. La modalité d'attribution englobant la société civile est également importante dans la démarche de partenariat que vise le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Les listes détaillées des projets soutenus dans le cadre des deux éditions 2016 sont présentées en annexe.





## Formation

En 2015, l'UVA avait organisé une demi-journée de réflexion, en collaboration avec la Fondation Philiat (Fondation à but non lucratif, qui a pour but de promouvoir la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de la mettre en pratique) sur la thématique des partenariats privés – publics.

Fort de cette expérience et de l'évaluation positive de ce modus operandi, l'UVA a décidé d'offrir aux associations la possibilité de se former, mais surtout d'être accompagné-e-s dans l'acquisition de compétences.

Un partenariat avec *Booster Bridge* a été mis en place. *Booster Bridge* est un pôle d'expertise qui offre coaching et formation en management de projets à des structures œuvrant dans les domaines culturels, sociaux et sportifs. L'objectif de *Booster Bridge* est d'accompagner des organisations (associations/fondations/clubs) dans le développement de stratégies et d'outils de management performants afin d'en optimiser l'efficacité et d'intensifier l'impact de leurs projets. Cette association a également créé un Guide *Comment gérer avec succès votre organisation sociale ou culturelle*.

Les cycles de formation proposés se déclinent en modules thématiques. Cette année, les modules « Finances et Recherche de fonds » ainsi que « Communication et Marketing » ont été proposés. Pas moins de 60 associations subventionnées ont pu en bénéficier. Ces moments sont des temps forts pour l'acquisition de compétences, l'échange et le partage de bonnes pratiques.

## Et encore

L'Unité Vie Associative a aussi participé à :

- la publication de la brochure *L'essentiel de la présentation des comptes* ;
- la réflexion sur un *Règlement municipal régissant les conditions d'octroi d'une subvention non-monnaire*.

Elle a soutenu :

- 72 associations, par le biais de subventions nominatives monétaires ;
- 57 associations, par le biais de subventions nominatives non monétaires ;
- 250 dossiers, dont 100 projets par le biais de subventions ponctuelles.

Elle a organisé :

- une séance d'information en février 2016, sur la coupe de 2% appliquées à la suite du vote du budget en décembre 2015 ;
- des rencontres avec les associations bénéficiant d'une subvention nominative, dans leurs locaux ;
- 6 journées de formation pour les associations subventionnées.

# PERSPECTIVES

Ce n'est plus à démontrer : les associations sont des maillons essentiels de la cohésion sociale. Confrontées de près à l'évolution de la société, elles sont non seulement en mesure d'identifier les problématiques émergentes, mais aussi de proposer des réponses innovantes. Tout cela, en créant des liens humains et des solidarités, à travers notamment l'engagement citoyen qu'elles suscitent.

L'action des pouvoirs publics et celle des associations doivent s'articuler pour former ensemble un système cohérent, afin d'offrir aux publics les prestations dont ils et elles ont besoin. Chacun-e des acteurs et actrices a un rôle important à jouer. C'est de cette complémentarité que naissent des politiques publiques efficaces.

Dans un monde qui change fortement et rapidement, où les inégalités se creusent, où les réseaux virtuels prennent une place de choix, où les modes de vie des un-e-s et des autres se modifient, où la disponibilité en dehors de l'activité professionnelle a tendance à se restreindre, il est plus que jamais important de réunir les compétences et de mutualiser les ressources.

L'Unité Vie Associative entend œuvrer en ce sens, notamment en développant les liens de confiance tissés avec les différents partenaires. Dans cette optique, elle assure un rôle de relais de l'information. Elle trouve, avec les acteurs et actrices en présence, des solutions créatives aux problèmes constatés. Elle se pose comme facilitatrice dans les échanges et la mise en œuvre des projets, mais aussi des processus et des procédures. Enfin, elle organise des formations pour celles et ceux qui souhaitent renforcer leurs compétences.



# ANNEXE : SUBVENTIONS PAR CHAMPS D'ACTION

## Insertion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués	Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Aspasia	470'200	Association 360	5'000
Association Café Cornavin	91'433	Association 360	4'000
Association Camarada	52'800	Association Aplosud	1'500
Association Carrefour-Rue	352'800	Association Aspasia	2'000
Association Centre de Contact Suisse-Immigrés	181'400	Association Café Cornavin	2'000
Association Club en fauteuil roulant	99'400	Association Carrefour-Rue	2'000
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500	Association Carrefour-Rue	1'500
Association Espace Solidaire Pâquis	50'000	Association Centre de Contact Suisse-Immigrés	2'000
Association Genevoise des Malentendants	27'800	Association Dialogai	10'000
Association Insieme	74'200	Association Esprit Nomade	1'140
Association La Carte Blanche	15'000	Association Esprit Nomade	5'000
Association La Coulou	139'200	Association Everybody's perfect	15'000
Association Le Caré	316'300	Association la Coulou	3'000
Association Le Racard	476'800	Association la Coulou	2'000
Association Lire et Ecrire	25'000	Association la Coulou	10'000
Association pour le Bateau Genève	277'700	Association La Teuf	5'000
Association Université Ouvrière de Genève	240'400	Association Le Bateau	4'000
Association Université Populaire Albanaise	67'000	Association le Point Chaud	2'350
Association Université Populaire de Genève	150'000	Association Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	5'000
Fédération Maison Kultura	45'000	Association Maman N'Deye Diallo	1'500
Fondation Colis du Coeur	20'600	Association Plateforme interreligieuse	7'000
Fondation Partage	323'200	Association pour la promotion des droits humains - APDH	60'000
Fondation Suisse du Service Social International	30'000	Association Espace Solidaire Pâquis	4'000
Fondation Trajets	339'119	Centre de la Roseraie	20'000
Soc. Coop. Armée du Salut - Accueil de Nuit	555'000	Collectif d'associations pour l'action sociale - CAPAS	5'000
<b>Total</b>	<b>4'471'852</b>	Entraide Protestante Suisse - EPER	10'000
<b>Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires</b>	<b>Montants attribués</b>	Entraide Protestante Suisse - EPER	10'000
AA Groupe centre	24'366	Fédération genevoise des associations lesbiennes, gaies, bi et trans (LGBT)	5'000
Al-Anon Groupes Familiaux	11'200	Fédération Maison Kultura	6'000
Association Aspasia	13'596	Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion-OASI	5'000
Association Autrement-Aujourd'hui	11'447	<b>Total</b>	<b>215'990</b>
Association Carrefour-Rue	129'636		
Association de l'Orangerie	54'857		
Association des Journées du cœur	6'776		
Association Insieme	502'360		
Association La Carte Blanche	46'044		
Association Le Racard	7'500		
Association L'Expérience	16'104		
Association Première ligne	63'688		
Association T-Interactions	73'932		
Association Vires	70'028		
Centre Social Protestant	67'392		
Croix-Rouge genevoise	51'813		
Fondation Suisse du Service Social International	4'460		
Fondation Trajets	73'872		
Groupe Sida Genève	45'000		
Procap Genève	74'924		
<b>Total</b>	<b>1'348'995</b>		

## Inclusion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Centre Genevois du Volontariat	96'200
Association Ciné Transat	100'000
Association des Unions Chrétiennes de Genève	252'500
Association d'usagers des Bains des Pâquis	245'000
Association ICVolontaires-Suisse	12'400
Association Villa Dutoit	87'600
Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	4'600
Festival Black Movie	15'000
Forum démocratie participative	50'000
<b>Total</b>	<b>863'300</b>

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Biopop	12'144
Association des Habitants 95F Avenue d'Aire	4'573
Association des Musiciens des Cent Villages	8'584
Association d'usagers des Bains des Pâquis	105'000
Association Groupement Expérimental TV	10'048
Association ICVolontaires-Suisse	22'664
Association la Teuf	1'116
Association Lieux de rencontre et de culture aux Grottes	18'000
Association Lo'13'To	22'360
Association Villa Dutoit	161'832
Association Zanco	14'280
Fédération ICVolontaires	6'576
Fogolar Furlan di Ginevra	8'097
Fondation Pro Patria - Section Genève	2'045
Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.)	42'308
<b>Total</b>	<b>439'627</b>

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Acqua-Diving	5'000
Association Centre genevois du Volontariat	1'200
Association Centre genevois du Volontariat	1'200
Association Collectif Beaulieu	10'000
Association Couleur Café	8'000
Association d'usagers des Bains des Pâquis	346
Association Europe-Charmlles	8'000
Association Festinamour Suisse	10'000
Association FTA	10'000
Association Genève Bénévolat	40'000
Association Genève Ville Vivante	2'000
Association la Comète	5'000
Association la Fabrique de l'espace	3'000
Association Label-Vie	7'000
Association pour la promotion des danses vintages à Genève	5'000
Association Rivages	15'000
Association S5	3'000
Association VisAgenève	4'000
Société des associations italiennes de Genève - SAIG	5'000
<b>Total</b>	<b>142'746</b>

## Enfance

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués	Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Caritas-Jeunesse	41'800	Action Innocence Genève	60'000
Association Centre Protestant de Vacances	175'300	Association des parents d'élèves (APE) Pâquis	2'739
Association Cheetah-Baby Plage	10'300	Association 60*60	10'000
Association du Scoutisme Genevois	83'500	Association des familles monoparentales - AFM	5'825
Association Ecole des Parents	65'000	Association des familles monoparentales - AFM	2'700
Association Fourchette verte	10'300	Association Droit et Intégration - ADI	20'000
Association Genevoise pour vacances familiales	3'100	Association Espace A	1'000
Association La Bataille des livres	10'300	Association Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG)	5'000
Association Païdos	41'200	Association Gliss'en Ville	5'000
Association Vacances Nouvelles	46'400	Association Kayu intégration	5'800
Centre de consultation & traitement d'abus sexuels	10'300	Association Pré-en-Bulle	13'420
Fédération catholique des colonies de vacances de Genève	4'100	Association Pré-en-Bulle	79'550
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4'100	Association Pro Natura	10'000
Fédération protestante des colonies de vacances	4'100	Association ProPhilo	4'830
Fondation Pro Juventute	50'000	Association Unions Chrétiennes de Genève	40'000
Group. gen. ass. parents d'élève - GAPP	25'800	Association Université Populaire Albanaise	8'000
Mouvement Populaire des Familles	50'000	Coordination des enfants de la Jonction	5'000
<b>Total</b>	<b>635'600</b>	Fondation officielle de la jeunesse	70'000
		Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande - MJSR	40'000
		WWF-Panda Club	10'000
		<b>Total</b>	<b>398'864</b>
Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués		
Association la Bulle d'Air	53'944		
Association Maison de Naissance la Roseaie	48'000		
Association Païdos	114'809		
Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak	20'652		
Association Vacances Nouvelles	29'171		
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	2'939		
Group. gen. ass. parents d'élève - GAPP	18'091		
Mouvement Populaire des Familles	17'223		
La Source Bleue	6'543		
<b>Total</b>	<b>311'372</b>		

## Jeunesse

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Atelier X	20'600
Association BAB-VIA	321'500
Association Caritas	300'000
Association Codap	10'000
Association La Barje	73'000
Fondation pour l'avenir	10'300
Groupe de Liaison des associations de Jeunesse (GLAJ)	41'200
Mouvement Jeunesse Suisse Romande - MJSR	10'300
<b>Total</b>	<b>786'900</b>

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Atelier X	57'380
Association Bureau Culturel	31'504
Association Pulp 68	40'132
Association Salamandra	19'328
Fondation officielle de la Jeunesse	343'068
Groupe de Liaison des associations de Jeunesse (GLAJ)	18'177
Groupe Scout d'intervention en cas de catastrophe	5'451
Groupe Scout Tanganyika, St-Martin-St-Pierre	5'228
Mouvement Jeunesse Suisse Romande - MJSR	34'598
Parlement des Jeunes genevois	8'892
<b>Total</b>	<b>563'758</b>

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales AIESEC*	1'000
Association Art'O'Danse	5'000
Association ARV -pour la reconversion des Vernets	20'000
Association Bul Biz Art	2'000
Association Centre Akwaba	5'000
Association contre les arcades bloquées - ACAB	3'500
Association Ecoart*	10'220
Association G-Swing	1'500
Association La Barje	12'000
Association le Bus Magique	5'072
Association Liaisons urbaines	3'500
Association Parlement des jeunes genevois*	2'000
Association Parlement des jeunes genevois	1'000
Association Pavillon Cayla	20'000
Association Stop Suicide	5'000
Association Teenergy Promotion	5'000
Collectif pour une vie nocturne*	4'200
Fédération suisse des Parlements des jeunes	5'000
<b>Total</b>	<b>110'992</b>

\* Subventions accordées dans le cadre de « Projets à la pelle »

## Vieillesse

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Ass. de défense et de détente de tous les retraités - AVIVO	159'800
Association club des aîné-e-s des Asters	1'400
Association club des aîné-e-s l'Oasis	1'400
Association Conseil des Anciens	12'000
Association des seniors Au fil du Rhône	1'400
Association des seniors Plainpa-Vivant	1'400
Association Gymnastique Seniors Genève	8'400
Association le 3 <sup>ème</sup> Optimiste	1'400
Association Lecture et Compagnie	10'300
Association Mouvement des Aînés Genève	50'000
Club des seniors de Champel	1'400
Fédération genevoise des clubs d'aînés & Association de seniors	11'000
Plateforme des Associations d'Aînés de Genève	75'000
<b>Total</b>	<b>334'900</b>

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Conseil des Anciens	9'540
Association Gymnastique Seniors Genève	16'710
Association Mouvement des Aînés Genève	33'192
<b>Total</b>	<b>59'442</b>

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association 3 <sup>ème</sup> Optimiste	19'500
Association à la croisée des âges*	3'000
Association Dance with me	5'000
Association Dance with me*	6'850
Association Ere des Belles*	2'000
Association Gymnastique Seniors	2'750
Association Integreat*	6'300
Association Transports et Environnement Genève - ATE	2'400
Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	8'000
Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, Résidence les Tilleuls*	3'000
Foyer du Jour l'Oasis*	4'000
Mouvement des Aînés - MDA*	8'000
Résidence Fort-Barreau*	4'000
<b>Total</b>	<b>74'800</b>

\* Subventions accordées dans le cadre de « Projets à la pelle »



## **Impressum**

**Conception graphique**  
LUNIC

**Crédits photographiques**  
Ville de Genève

Merci aux associations pour leurs  
photographies.

**Impression**  
Centrale municipale d'achat  
et d'impression

**Contact**  
Département de la cohésion sociale  
et de la solidarité  
Direction  
4, rue de l'Hôtel-de-Ville  
1204 Genève  
022 418 49 00